

Le 28 février 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ARS PREND ACTE DE LA FERMETURE DU SERVICE DES URGENCES DE L'HÔPITAL PRIVE NANCY LORRAINE ET CONFIRME LA SUSPENSION DE L'AUTORISATION DE MEDECINE D'URGENCES DETENUE PAR L'ETABLISSEMENT.

L'Hôpital Privé de Nancy Lorraine (HPNL) – fusion de la polyclinique de Gentilly et de la clinique Amboise Paré - fait face depuis fin décembre 2022 à de fortes tensions en ressources humaines au sein de son Service des Urgences (SAU). Malgré la mise en œuvre du plan blanc le 13 janvier et plusieurs injonctions de l'ARS, l'hôpital Privé Nancy-Lorraine n'est pas en mesure de pérenniser le fonctionnement normal de son service d'urgences à compter du 28/02.

Depuis décembre 2022, des périodes de fermetures du SAU de l'Hôpital Privé Nancy Lorraine se sont succédées faisant suite à des arrêts maladies ou désistements d'intérimaires. Ces difficultés se sont accrues ces dernières semaines. Les mesures mises en place par l'établissement en réponse aux injonctions de l'ARS n'ont pas permis de stabiliser la situation. L'établissement n'est désormais plus en mesure de maintenir son mode de fonctionnement normal, tel que son autorisation l'y oblige.

Les Hôpitaux Privé de Nancy Lorraine ont informé l'ARS de leur incapacité à maintenir leur service d'urgences à partir du 28/02. En coordination avec le SAMU 54, le SAU du CHU de Nancy et l'ensemble des acteurs du territoire une organisation territoriale a été mise en place afin de garantir la continuité de la prise en charge urgente des patients.

Pour les patients atteints de pathologies chroniques suivies à Gentilly nécessitant une prise en charge en urgence, une organisation sera mise en place par le CHRU et la Clinique afin d'assurer une fluidité d'hospitalisation. La clinique s'engage en effet à garantir une hospitalisation rapide dans les 24h après la prise en charge aux urgences du CHRU.

Parallèlement, le travail se poursuit avec les acteurs du territoire pour développer une offre de soins sans rendez-vous afin d'améliorer la réponse aux besoins de santé de la population.

En cas de besoins de soins immédiats, il est recommandé d'appeler d'abord son médecin traitant. En son absence, vous pouvez consulter la liste des structures de soins sans rendez-vous en suivant ce lien <https://www.grand-est.ars.sante.fr/urgences-les-differentes-solutions-selon-votre-besoin-de-soins> et avant de se déplacer aux urgences, Il est nécessaire d'appeler le 15.

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr